



Changement canalisation en plomb

Par **Abou**, le **03/01/2012** à **15:47**

Depuis 10 ans j'ai changer ma canalisation de plomb en cuivre à ma charge, vu la nouvelle disposition pour changer les canalisations en plomb en 2013 le syndic me demande de participer au tantième sur l'ensemble de l'installation or sur les devis il n'y a pas travaux vers mon lot, je suis prêt à participer pour la colonne montante mais pas pour les dérivations vers les autres lots.

Surtout dans le devis pour alimenter un studio le devis est de 340.00€ or au tantième il ne payera que 160.00€ ce que je trouve anormal.

** je suis au Rc

merci pour votre eclairage

Par **youris**, le **04/01/2012** à **23:37**

bjr,
cela a du être voté en a.g., le syndic applique les décisions de l'a.g. en particulier son financement. une dérivation qui alimente un grand ou un petit appartement est la même. pour le paiement des dérivations, tout dépend i elles sont parties communes ou parties privatives.

cdt